



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**

PROCÈS-VERBAL RÉUNION COMITÉ DE DÉROGATION

le 12 mars 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street,
Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT:

Serge Dicaire
Guy Desjardins
Michel Levert
Claire Lemay
Malcolm Duncan
Sylvie Lalonde
Charles Berlinguette
Michel Bergeron
Jean-Yves Lalonde

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h03.

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Michel Bergeron

Appuyé par Charles Berlinguette

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2.1 Secrétaire-trésorière

Proposé par Sylvie Lalonde

Appuyé par Jean-Yves Lalonde

Que le comité approuve que Claire Lemay soit la secrétaire-trésorière pour cette rencontre. **ADOPTÉE**

3. Déclarations pécuniaires

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Adoption des procès-verbaux - 24 janvier 2018

Proposé par Charles Berlinguette

Appuyé par Guy Desjardins

Que le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2018 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4.2 Adoption des procès-verbaux - 28 février 2018

Proposé par Charles Berlinguette

Appuyé par Jean-Yves Lalonde

Que le procès-verbal de la réunion du 28 février 2018 soit approuvé.

ADOPTÉE

5. Demandes de morcellement

6. Demandes de dérogation mineure

6.1 A/1/18 Spacebuilders

M. Horton du 2224 Marble unité 9 demande quelle ligne de propriété est sujette à la demande. Il y a aussi des questions concernant l'entente de condominium et le retrait des lignes de propriété.

Malcolm Duncan, Julian Lenhart et Jocelyn Peloquin répondent aux questions.

Malcolm indique que les maisons en rangée adjacent au bâtiment existant respectent le règlement de zonage.

M. Peloquin indique qu'un "phased condominium" signifie que les lots seront joints en un seul lot. Par contre, il peut y avoir plusieurs corporations de condo.

M. Horton ne supporte pas la demande et il va avoir des discussions avec le développeur (Lundi) concernant l'entente de condo.

Proposé par Charles Berlinguette
Appuyé par Michel Levert

THAT the Committee of Adjustment accepts the application for Minor Variance submitted by Atrél Engineering Ltd. for Spacebuilders Ottawa Ltd., for the property identified as Block 282 Plan 50M-308, to:

- Reduce the exterior side yard for a townhouse from 3.5m to 1.8m
- Reduce the interior side yard for a stacked townhouse from 3m to 1.8m
- Reduce the interior side yard for a low rise apartment from 4.5m to 1.8m

ADOPTÉE

7. Suivi

8. Autres items

La prochaine rencontre est le 25 avril 2018.

9. Ajournement

La réunion est ajournée à 19h25.

Serge Dicaire Président

W Claire Lemay Secrétaire-Trésorière
par intérim